



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_42
BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) :8
Votants :.....37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseiller excusé :

THEPAUT Michel,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Lactitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2025_42
Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2025

Rapporteur : Dominique FOUIN

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la commission Finances du 20 mars 2025 comme indiqué ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3 et L. 2312-4,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la commission Finances ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2025,

Vu le rapport de présentation du budget primitif,

Vu le projet de budget primitif ci annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif principal 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de :
 - o 10 879 770,77 € en section de fonctionnement
 - o 3 561 484,53 € en section d'investissement

selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	3 598 267,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 309 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	872 599,89 €
66	Charges financières	114 648,58 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations et provisions	30 000,00 €
014	Atténuation des produits	667 408,00 €
042	Opérations d'ordre	435 285,00 €
		- €
023	Virement à la section d'investissement	851 562,15 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 879 770,77 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	83 000,00 €
70	Produits des services	734 050,00 €
73	Impôts et taxes	60 000,00 €
731	Fiscalité locale	4 417 888,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 973 600,00 €
75	Autres produits de la gestion courantes	93 400,00 €
76	Produits financiers	500,00 €
042	Opérations d'ordre	33 671,00 €
002	Excédent d'exploitation	2 483 661,77 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 879 770,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par opérations

Chapitres	Libellés	Montant
201	AMENAGEMENT VEGETAL	1 753,00 €
202	BATIMENTS	169 497,69 €
203	CIMETIERES	19 762,80 €
204	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	10 700,00 €
205	INFORMATIQUE TELEPHONIE	27 377,20 €
206	MATERIEL ET MOBILIER	29 326,88 €
207	MATERIEL TECHNIQUE	55 404,34 €
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	41 000,00 €
209	SERVICE INCENDIE	14 195,00 €
404	EGLISES	178 862,00 €
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	800 000,00 €
409	THEATRE ST ROLAND	1 500,00 €
505	EQUIPEMENTS SPORTIFS	55 802,32 €
510	PISCINE	2 700,00 €
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	218 444,94 €
603	RESERVES FONCIERES	431 580,00 €
604	RIVIERES ET PLAN D'EAU	234 900,00 €
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	25 895,79 €
701	VOIRIES	131 308,89 €
	Sous-total opérations	2 450 010,85€
16	Emprunts et dettes assimilées	426 500,00 €
204	Subventions d'équipements versées	73 519,00 €
040	Amortissements	33 671,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	10 000,00 €
001	Déficit investissement	547 783,68 €
	Sous-total hors opérations	1 111 473,68 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 561 484,53 €

Recettes par opérations

Chapitres	Libellés	Montant
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	519 999,63 €
408	THEATRE DE VERDURE	120 000,00 €
411	ROUTE DE CHEFFES CHAMPIGNE	19 252,00 €
505	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 661,70 €
509	MULTISERVICES CHERRE	57 894,00 €
603	RESERVES FONCIERES	53 360,00 €
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEMML	2 864,00 €
	Sous-total opérations	776 031,33 €
10	Fonds divers et réserves	562 606,05 €
16	Emprunts et dettes assimilées	901 000,00 €
024	Produit de cession des immobilisations	5 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	851 562,15 €
040	Amortissements	435 285,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	10 000,00 €
	Sous-total hors opérations	2 785 453,20€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 561 484,53 €

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 29 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.